

**DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES
COMMUNALES**2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 58 50

f +41 32 420 58 51

secr.com@jura.ch

DIRECTIVE N° 6

| | |
|--------------|---|
| Objet | Modèle comptable harmonisé 2 (ci-après : MCH2) |
| Titre | Dépenses courantes ou d'investissements |
| Date | 10 avril 2019 |
| | |

En droit :

En application de l'article 73 du décret concernant l'administration financière des communes¹ (ci-après : DCom), le délégué aux affaires communales édicte la directive suivante :

Section 1 : Dispositions générales*Champ
d'application***Article premier** Sont soumis à la présente directive :

- a) les communes municipales ;
- b) les communes mixtes ;
- c) les agglomérations de communes ;
- d) les sections de communes ;
- e) les associations intercommunales ;
- f) les autres corporations de droit public soumises à la loi sur les communes²

*Terminologie***Art. 2** ¹ L'expression « conseil communal » utilisée dans les prescriptions qui suivent désigne, dans tous les genres de corporation, l'autorité exécutive supérieure.² Par analogie, l'expression « le législatif » utilisée dans les prescriptions qui suivent désigne dans tous les genres de corporation l'autorité supérieure.

¹ RSJU 190.611

² RSJU 190.11

Section 2 : Bases légales

En droit

Art. 3 L'article 29 du décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018 précise que les dépenses d'investissements inférieures à 20'000 francs doivent être inscrites dans le compte de résultats. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.

Section 3 : Définitions

Définitions

Art. 4 ¹ Sous réserve de l'alinéa 3 ci-dessous, le compte des investissements enregistre, en principe, les dépenses d'un montant égal ou supérieur à 20'000 francs et d'une durée d'utilisation de plusieurs années ainsi que les recettes y afférant. Ces dépenses permettent à la collectivité publique d'acquérir un capital productif de prestations publiques. Ces dépenses sont par conséquent portées à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

² Sous réserve de l'alinéa 4 ci-dessous, le compte de résultats enregistre, en principe, les dépenses d'un montant inférieur à 20'000 francs et d'une durée d'utilisation de moins d'une année ainsi que les recettes y afférant.

³ Certaines dépenses enregistrées dans le compte des investissements peuvent être inférieures à 20'000 francs si elles augmentent la valeur et/ou si elles représentent une amélioration de l'objet. Il en va de même pour les dépenses qui concernent un objet dont la durée d'utilisation est de plusieurs années ou si elles prolongent la durée d'utilisation dudit objet.

⁴ Certaines dépenses enregistrées dans le compte de résultats peuvent être supérieures à 20'000 francs, comme par exemple des contrats d'assurances, des traitements du personnel ainsi que certaines charges liées ou obligations contractuelles courant sur un exercice.

⁵ L'annexe A à la présente directive propose quelques exemples de différentes dépenses courantes ou d'investissements.



Christophe Riat
Délégué aux affaires communales



Julien Buchwalder
Contrôleur d'institutions

**DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES
COMMUNALES**2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémontt +41 32 420 58 50
f +41 32 420 58 51
secr.com@jura.ch**DIRECTIVE N° 6****Dépenses courantes ou d'investissements ?****Annexe A**

Ci-après, quelques exemples de dépenses courantes :

| Comptes | Dépenses courantes | CHF |
|----------------|--|------------|
| 0220.30100.00 | Traitements du personnel du secrétariat communal | 52'000.00 |
| 0220.31000.00 | Achat de fournitures de bureau (stylos, agrafeuses, perforateurs,...) | 850.00 |
| 0220.31021.00 | Abonnement au Journal officiel | 250.00 |
| 0220.31100.00 | Achat de 3 chaises pour le bureau du secrétariat communal | 12'000.00 |
| 0220.31131.00 | Achat d'un scanner ou d'un ordinateur pour le bureau de la voirie | 8'000.00 |
| 0220.31603.00 | Location des bureaux de la voirie | 25'000.00 |
| 0292.31440.00 | Rénovation du bureau de la voirie (sans plus-value) | 27'000.00 |
| 0292.31560.00 | Abonnement de maintenance du défibrillateur de la mairie | 1'000.00 |
| 0292.31440.01 | Réfection d'urgence de la salle polyvalente suite aux inondations | 18'000.00 |
| 0292.34010.00 | Intérêts du crédit de construction (à La Poste) pour la nouvelle mairie | 20'500.00 |
| 0292.33000.50 | Amortissements de la nouvelle mairie | 21'500.00 |
| 1503.31345.00 | Paiement des assurances véhicules du SIS intercommunal | 25'000.00 |
| 2122.36110.00 | Contribution de la commune aux traitements des enseignants du primaire | 153'000.00 |
| 2132.36110.02 | Contribution de la commune aux traitements des enseignants du secondaire | 122'000.00 |
| 2138.31440.00 | Peinture d'une salle de classe de l'école secondaire | 6'000.00 |
| 2172.31200.00 | Achat de mazout pour l'école | 30'000.00 |
| 5455.31440.00 | Remplacement de la cuisine de la crèche (sans plus-value) | 21'000.00 |
| 6153.31410.00 | Achat d'un candélabre | 3'000.00 |
| 6153.31411.00 | Entretien annuel des routes communales | 25'000.00 |
| 6153.31413.00 | Entretien de la piste cyclable (reboucher les nids-de-poule) | 25'500.00 |
| 7100.31430.00 | Réparation de fuites sur le réseau d'approvisionnement en eau | 30'000.00 |
| 7103.31373.00 | Paiement de la TVA sur la vente d'eau (taux forfaitaire) | 22'000.00 |
| 9302.36227.00 | Paiement de la contribution à la péréquation financière horizontal | 55'500.00 |
| 9302.36228.00 | Paiement des charges des communes-centres au titre de la péréquation | 23'000.00 |

Ci-après, quelques exemples de dépenses d'investissements :

| Comptes | Dépenses d'investissements | CHF |
|---------------|--|--------------|
| 0220.50600.00 | Equipement du bureau du secrétariat communal (ameublement) | 24'000.00 |
| 0220.50603.00 | Renouvellement du parc informatique du secrétariat communal | 70'000.00 |
| 0292.50401.00 | Construction d'une salle polyvalente | 2'500'000.00 |
| 0292.58041.00 | Réfection d'urgence de la salle polyvalente suite aux inondations | 75'000.00 |
| 0292.50400.50 | Rénovation du bureau de la voirie (plus-value) | 35'000.00 |
| 2128.50605.00 | Achat d'un tracteur-tondeuse ou d'un véhicule pour l'école primaire | 13'000.00 |
| 2138.50400.00 | Rénovation et nouvelle peinture des façades de l'école secondaire | 55'000.00 |
| 2138.51400.00 | Peinture de 10 salles de classes de l'école secondaire | 60'000.00 |
| 5455.50400.00 | Modernisation de la cuisine de la crèche communale (plus-value) | 18'000.00 |
| 6153.50000.00 | Achat de 100m ² de terrains pour la future construction d'un trottoir | 15'000.00 |
| 6153.50100.00 | Entretien lourd (plus-value) des routes communales (nouveau revêtement) | 19'000.00 |
| 6153.50101.00 | Construction d'un nouvel éclairage public sur le chemin d'accès à la ferme XYZ | 50'500.00 |
| 6153.50104.00 | Construction d'un accès à la piste cyclable | 17'500.00 |
| 7103.50303.00 | Remplacement d'une conduite d'approvisionnement en eau | 16'600.00 |
| 7200.52001.00 | Achat d'un logiciel de facturation pour l'assainissement des eaux | 45'500.00 |
| 8503.54201.00 | Prêt à court terme à la SEDRAC | 100'000.00 |



Christophe Riat
Délégué aux affaires communales



Julien Buchwalder
Contrôleur d'institutions